

**GAEC LA BOISSIERE**  
**La Petite Boissière**  
**85 700 REAUMUR**

**Monsieur le Préfet**  
**PREFECTURE DE LA VENDEE**  
**Rue Delille**  
**85000 LA ROCHE SUR YON**

Le 24 février 2020

Ref : 20-0093 AG/BB  
Dossier n°2020/0089 – DB n°2020/0089

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre demande de compléments datée du 10 février 2020, veuillez trouver ci-joint une seconde version de l'ensemble de mon dossier de demande d'enregistrement concernant la création d'un bâtiment volaille de 1 800 m<sup>2</sup>.

Concernant le calendrier du PAR : des échanges récents entre la Chambre d'Agriculture des Pays de La Loire et la DRAAF au sujet des modifications apportées sur le calendrier en décembre 2019 ont permis de conclure que ces modifications n'étaient pas fondées. Par conséquent, la DRAAF nous a confirmé que nous devons utiliser le calendrier qui se trouve dans le dossier initial ~~de Mr Allard~~. C'est pourquoi, le calendrier n'a pas été modifié dans la version consolidée ci-jointe de notre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

**M. Jean-Claude ROTURIER**

**M. Aurélien BREGEON**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.